



FEDERATION DES ASSOCIATIONS TURQUES
DE SUISSE ROMANDE

BATI İSVİÇRE TÜRK DERNEKLERİ
FEDERASYONU

Lausanne, le 14 octobre 2020

Objet : Résolution N° R-271 intitulée « les Arméniens du Haut-Karabakh ont le droit à la vie et à l'autodétermination » votée le par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Madame la Conseillère municipale,
Monsieur le Conseiller municipal,

Nous sommes au regret de constater que certains Conseillers municipaux de la Ville de Genève se sont pris pour ce qu'ils ne sont pas. En effet, au dernier moment et dans l'urgence — un *modus operandi* qui nous est désormais connu¹ — une résolution pour « l'autodétermination » des Arméniens du Haut-Karabakh » a été adoptée. Or, quatre résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, votées en 1993², et une autre, adoptée en 2008 par l'Assemblée générale de cette même ONU³, reconnaissent que le Haut-Karabakh et les autres territoires occupés font partie intégrante de l'Azerbaïdjan, et exigent en conséquence un retrait inconditionnel des troupes arméniennes d'occupation.

Après s'être pris pour un tribunal international, à propos des évènements de 1915-1916 survenus il y a plus de cent ans dans l'Empire ottoman (proposition de résolution PR-380 de 2004, présentée elle aussi au dernier moment, sans débat contradictoire aucun), le Conseil municipal de la Ville de Genève se prendrait-il pour une instance d'appel des décisions prises par l'ONU ? Un brin d'humilité serait le bienvenu.

¹ Nos articles et lettres concernant la motion M-1261 <https://fatsr.org/motion-m-1261-du-conseil-municipal-genevois-certains-elus-genevois-tentent-de-sauver-la-democratie-par-le-terrorisme/> et la résolution R-879 <https://fatsr.org/resolution-r-879-au-grand-conseil-certains-politiciens-genevois-continuent-de-se-distinguer-par-leur-turcophobie/>

² Notamment celle-ci : [https://undocs.org/fr/S/RES/853\(1993\)](https://undocs.org/fr/S/RES/853(1993))

³ <https://www.un.org/press/fr/2008/AG10693.doc.htm>



La résolution adoptée pose également un problème de logique — à tout le moins. Même en ignorant le droit international, et se plaçant un instant dans la logique des partisans de ce texte, pourquoi le « droit à l'autodétermination » serait-il reconnu aux seuls Arméniens, alors que les 99 % d'Azéris des sept districts entourant le Haut-Karabakh eux aussi sous occupation, ainsi que les 98 % d'Azéris de Choucha (une des principales villes du Haut-Karabakh proprement dit) n'auraient d'autre droit que celui de mourir ou d'être expulsés à coups de fusils ?

En effet, nous n'avons pas le souvenir que les partisans de cette résolution n'aient jamais manifesté le moindre sentiment d'humanité lors du massacre de Khodjaly (613 morts certains, 150 disparus), en 1992⁴, ni qu'ils ne se fussent jamais souciés du million de réfugiés et de personnes déplacées qui se trouvent en Azerbaïdjan (200 à 250 000 expulsés d'Arménie, environ 650 000 depuis le Haut-Karabakh et les sept autres districts occupés⁵).

Nous n'avons pas remarqué non plus de réprobation envers les tout récents bombardements de cibles civiles, en Azerbaïdjan, par l'Arménie⁶. Où est « le respect intégral du droit international humanitaire et particulièrement des Conventions de ...Genève » ?

Nous relevons ensuite des problèmes de fait : ce n'est pas l'Azerbaïdjan qui a attaqué l'Arménie, mais le contraire. L'Arménie occupe environ 20 % du territoire azerbaïdjanais, ce qui en soi est une agression permanente ; elle a attaqué son voisin depuis la frontière internationalement reconnue, en juillet dernier ; et, dans la nuit du 26 au 27 septembre, elle a mené une attaque depuis la ligne de front. Tout cela est en application de la doctrine d'état annoncée par le ministre arménien de la Défense, lors d'un discours à New York, le 29 mars dernier : « Une nouvelle guerre pour de nouveaux territoires⁷ ».

Cette politique belliqueuse est cohérente avec l'idéologie du criminel de guerre nazi Garéguine Nejdeh, théoricien du nazisme à l'arménienne, qu'en octobre dernier le Premier ministre Nikol Pachinyan a revendiqué fièrement être son inspirateur et dont deux statues (la plus récente ayant été inaugurée en 2016) trônent à Erevan⁸. Mais rien de tout cela n'est conforme aux valeurs et à l'esprit de Genève, tant vantés par les promoteurs de cette résolution !

⁴ Voir, par exemple : <https://www.hrw.org/news/1997/03/23/response-armenian-government-letter-town-khojaly-nagorno-karabakh>

⁵ Josep Zapater, « Réfugiés et personnes déplacées en Azerbaïdjan », *Cahiers d'Études sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien*, n° 20, juillet-décembre 1995, pp. 285-306.

⁶ « "Ils se réveillent et pleurent" : les réfugiés azerbaïdjanais hantés par les bombardements », AFP, 12 octobre 2020, https://www.lepoint.fr/monde/ils-se-reveillent-et-pleurent-les-refugies-azerbaïdjanais-hantes-par-les-bombardements-12-10-2020-2396060_24.php

⁷ "We Do the Opposite – New War for New Territories: Minister Tonoyan's Tough Statement", *Lragir.am*, 30 mars 2019, <https://www.lragir.am/en/2019/03/30/71511>

⁸ <http://question-armenienne.blogspot.com/2020/09/leloge-du-criminel-nazi-gareguine.html>



Autre problème de fait : l'aviation turque n'est pas intervenue dans ce conflit, en tout cas pour l'instant. L'Arménie n'a pu fournir ni d'images radar, ni de carcasse d'avion abattu qui permettrait de prouver cette affirmation extraordinaire.

S'il est exact que la Turquie fabrique, depuis 1984, des avions F-16, sous licence, et qu'elle en a vendu à l'Azerbaïdjan, ces avions, par nature, ne font pas partie de l'armée de l'air turque et n'ont, du reste, même pas été déployés, à ce jour du moins, dans les affrontements de l'automne 2020.

Par contre, les preuves du soutien russe et du soutien iranien à l'Arménie abondent⁹. Nous sommes disposés à vous en montrer.

Dernier problème de fait que nous relèverons ici : l'extraordinaire patience de l'Azerbaïdjan semble ignorée. Pendant plus de vingt ans, de la signature du cessez-le-feu, en 1994, à la « petite » guerre d'avril 2016, Bakou a laissé leur chance aux négociations ; même en 2016, l'armée azerbaïdjanaise, par ordre de son gouvernement, n'a pas poussé son avantage aussi loin qu'elle l'aurait pu, afin de tenter encore une fois de négocier. Toutefois, après les déclarations du ministre arménien de la Défense, citées ci-dessus (« Une nouvelle guerre pour de nouveaux territoires »), puis l'attaque de juillet 2020¹⁰, la provocation commise par Erevan dans la nuit du 26 au 27 septembre a été la goutte qui a fait déborder le vase.

Enfin, nous ne comprenons pas par quel raisonnement les partisans de cette résolution, non contents d'ignorer totalement le sort des victimes azerbaïdjanaises, s'inquiètent pour la « sécurité » des Arméniens des territoires occupés. Trente mille Arméniens de nationalité azerbaïdjanaise habitent en Azerbaïdjan, principalement à Bakou et Ganja. Plus aucun Azéri ne vit en Arménie : la quasi-totalité de ceux qui s'y trouvaient encore ont été expulsés entre 1987 et 1989¹¹ ; les quelques centaines d'autres (des conjoints de couples mixtes) sont partis dans les années 2000¹², fuyant le racisme ambiant. Et ils ne sont pas les seuls : l'Arménie comptait cinq mille Juifs en 1991 ; ils sont moins de cent aujourd'hui !

⁹ Irina Tsukerman, « Iran and Armenia: Mutual support is a threat to Israel », *Jewish News Syndicate*, 12 octobre 2020, <https://www.jns.org/opinion/iran-and-armenia-mutual-support-is-a-threat-to-israel/>

¹⁰ Gil Mihaely, « Incident au Caucase du Sud : tout pointe vers l'Arménie », *Causeur.fr*, 17 juillet 2020, <https://www.causeur.fr/azerbaïdjan-armenie-crise-tovuz-179353>

¹¹ « URSS : l'évacuation des villages azéris d'Arménie », *Le Monde*, 5 janvier 1989, https://www.lemonde.fr/archives/article/1989/01/05/urss-l-evacuation-des-villages-azeris-d-armenie-ils-etaient-la-depuis-trois-cents-ans-nous-depuis-trois-mille-ans-disent-les-armeniens_4117733_1819218.html

¹² Par exemple : « Dans l'attente d'un "oui", les demandeurs d'asile mettent leur vie entre parenthèses », *La Voix du Nord*, 22 août 2011, http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Dunkerque/actualite/Secteur_Dunkerque/2011/08/29/article_dans-l-attente-d-un-oui-les-demandeurs-d-shtml



L'Arménie est l'unique état du Sud-Caucase qui soit quasi monoethnique et monoreligieux, alors que l'Azerbaïdjan compte, outre les trente mille Arméniens déjà cités, cent mille Russes ethniques, plus de trente mille Ukrainiens et environ trente mille Juifs, pour ne citer qu'eux. Les églises et les synagogues sont ouvertes et entretenues en Azerbaïdjan libre ; les mosquées ont toutes été détruites dans les territoires occupés et presque toutes en Arménie !

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a déjà fort à faire avec les problèmes de circulation, de salubrité publique et plus généralement avec ce qui est de son ressort. Les Genevois attachés au respect du droit international, et du droit tout court, n'ont pas envie de voir certains Conseillers municipaux s'entêter à prendre des positions dénuées de pertinence sur des questions exogènes qui ne les regardent pas.

Espérant avoir pu vous éclairer sur la situation complexe qui prévaut au Karabagh (voir à ce sujet notre article paru sur notre site internet¹³) et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal, nos salutations distinguées.

Celâl Bayar II
Président

¹³ « Regain de conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan : quels sont les faits ? »
<https://fatsr.org/regain-de-conflit-entre-larmenie-et-lazerbaïdjan-quels-sont-les-faits/>